



Bonjour à toutes et tous,

Le Varognot
N°2-2024

La France s'est fixée l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ce qui impose de sortir, progressivement, de sa dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon).

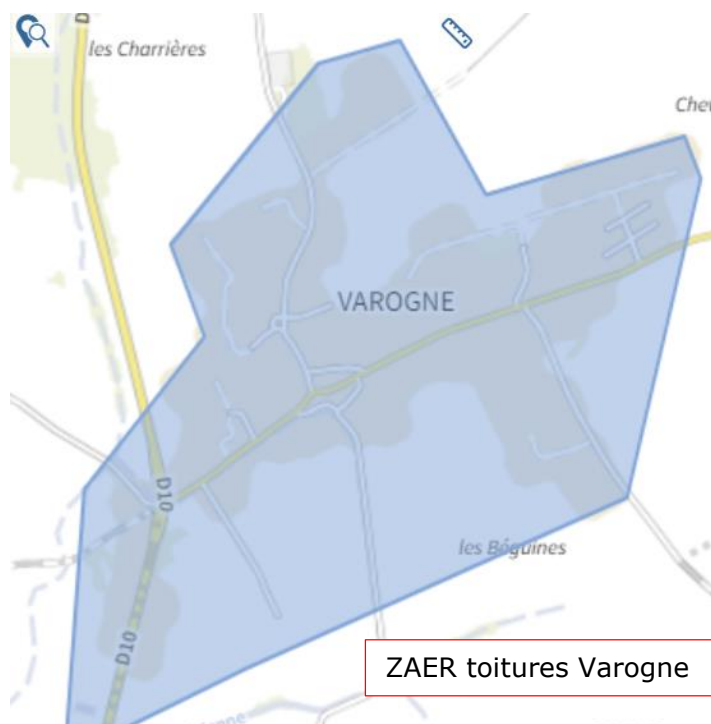
La loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite loi APER, portant sur l'accélération de la production d'énergie renouvelable, vise à améliorer et faciliter la planification du développement des énergies renouvelables sur le territoire français. Cette loi place en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements au centre de ce projet de relocalisation des moyens de production d'énergies. Ainsi, il est demandé aux communes de définir sur leur territoire des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

La seule zone que nous avons définie est le bâti avec comme énergie la production solaire photovoltaïque au niveau des toitures. Cette zone a été validée par la Communauté de Communes ainsi que par la DDT, elle doit maintenant être arrêtée par la Préfecture après consultation publique.

Cette zone d'accélération d'énergies renouvelables n'est pas exclusive et n'implique pas que des projets en dehors du périmètre identifié par nos soins soient interdits.

Ce document est visible en mairie où vous pouvez donner votre avis sur ce zonage, vous pouvez aussi le faire par mail (commune-de-varogne@orange.fr) avec comme sujet ZAER-VAROGNE.

La consultation publique a lieu du 15 avril au 15 mai 2024.



Retrouvez l'actualité de la commune quasi en direct sur internet : <https://varogne.fr>

Mais aussi sur : Panneau Pocket



et sur Facebook

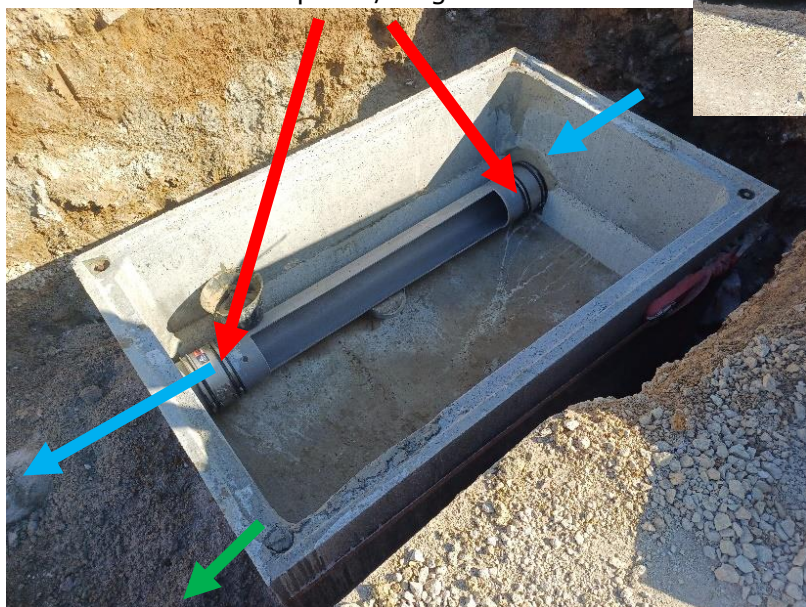


Travaux :

Le déversoir d'orage réalisé ces derniers jours sur la grande rue est en fonction. Nous espérons que par son dimensionnement les désagréments rencontrés sur certaines habitations cesseront.

Prochaines interventions, rue de la Corne et rue de la Fontaine.

Partie mobile permettant de régler le flux du fil d'eau normal et de soulager le réseau d'assainissement lors de fortes pluies/orages



80 ans de la libération :

Le programme s'affine, les festivités auront lieu à La Villeneuve, vendredi 13 septembre après-midi visite de l'exposition réservée au RPI, samedi 14 septembre visite de l'exposition, défilé de véhicules d'époque et cérémonie officielle vers 17:00 suivie d'un dîner et bal populaire. Dimanche 15 septembre visite de l'exposition. D'autres actions sont en cours de finalisation.

Rappel : merci à toute personne possédant des photos/documents (en prêt bien entendu) de cette période ou souhaitant témoigner de prendre contact avec le maire.



C'est bien un arrêté préfectoral qui interdit tous types de feux et de quelques matières qu'il soit, et ce, sur le territoire départemental.

Par la même occasion nous vous rappelons les horaires où vous pouvez effectuer des travaux suivant l'arrêté relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage :

Jours ouvrés
9:00/12:00 14:00/19:30
Dimanche et jours fériés
10:00/12:00

Pensez à vous inscrire pour la chasse aux Œufs des Amis de l'Ecole

L'association des Amis de l'école et le comité des fêtes de Flagy vous proposent :



SAMEDI 27 AVRIL 2024

15h - Stade de Vellefrie

Chasse aux œufs

(rallye photos - prévoir 1h30 de marche)
suivie d'un goûter

Uniquement sur inscription et répondre avant le 17 avril 2024
au 06 75 38 51 48 (Marielle)

ou par mail : lesamisdelecole.asso@gmail.com ou association.flagy@yahoo.fr

Pour les parents : merci de prévoir un gâteau ou une boisson. Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte
Réservée aux enfants de nos 7 villages

Animaux :

Régulièrement on nous signale des chiens errants et parfois dangereux dans leur comportement, merci à chacun de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout problème. Concernant les chats, nous avons dû en faire stériliser afin d'éviter une multiplication dangereuse à proximité de la mairie.

Toutefois, nous vous rappelons que toute personne nourrissant un animal en prend la responsabilité.